



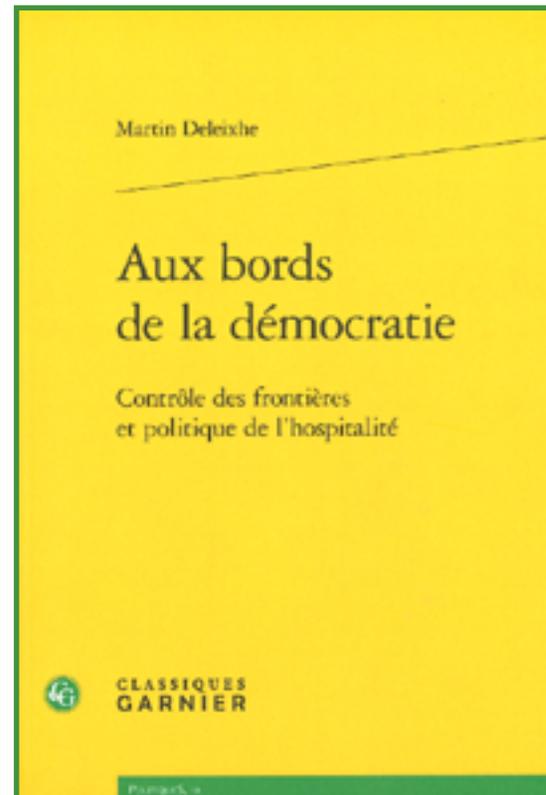
Hospitalité, État de droit et démocratie

PAR MARTIN DELEIXHE

L'auteur montre que le respect du caractère illimité de la démocratie appelle à une remise en cause des frontières. Car, à ses frontières, la démocratie se heurte à un paradoxe : la liberté individuelle de mouvement s'y confronte à la logique étatique qui se juge souveraine dans ses politiques d'admission. En somme, si elle n'est pas animée par un mouvement de démocratisation constante, qui passe notamment par la discussion critique des exclusions qu'elle pratique - et dont l'aiguillon est ici l'exigence d'hospitalité -, elle menace sans cesse de s'écrouler.

La mise à distance des personnes étrangères Pour quiconque a une sensibilité de gauche, la lecture matinale des journaux a relevé dernièrement d'un exercice masochiste. Peu importe que la vulgarité d'un discours populiste, à la fois nationaliste et xénophobe, le dispute à sa bêtise, ou que ses promesses électorales ne s'embarrassent pas d'un minimum de respect vis-à-vis des faits et des contraintes qu'impose la réalité politique. Rien ne semble en mesure d'endiguer la marée montante des succès électoraux de la droite la plus rétrograde. Ce cycle politique consternant - initié par la victoire du Brexit, confirmé par l'élection de Trump et dans l'attente d'une probable catastrophe à venir en France - nous invite plus que jamais à prendre la mesure des événements politiques et à en tirer quelques enseignements. On peut observer trois phénomènes parallèles qui se retrouvent à l'œuvre de façon similaire dans chacun de ces enjeux électoraux et qui en dictent la dynamique générale.

Primo, flatter de basses pulsions xénophobes et faire campagne en promettant une politique de l'inhospitalité est devenu une stratégie électorale payante. Stigmatiser tous azimuts les migrants, attribuer la responsabilité de tous les maux à des forces étrangères, promouvoir l'idéal d'une société autarcique confortablement pelotonnée derrière des murs (aussi rassurants qu'ils sont couteux et inefficaces), et surtout,



annoncer des frontières toujours plus étanches est devenu le sésame pour une victoire aux urnes, quelles que soient par ailleurs la stupidité crasse du programme, l'inexactitude coupable des diagnostics sociopolitiques ou l'incompétence du candidat. Ce qui frappe dans ce premier ordre de discours et le rend particulièrement redoutable, c'est que son efficacité tient à son simplisme. Pas de réflexions argumentées et forcément complexes sur l'équilibre à trouver entre les difficultés et les opportunités qu'offrent l'immigration et la mondialisation. Pas de conclusions en demi-teintes sur la meilleure façon pour le politique de se saisir de ces enjeux.

L'auteur est chercheur postdoctoral et professeur invité à l'Université Saint-Louis de Bruxelles.

L'opposition manichéenne entre un chez-soi dont le confort est fantasmé et un dehors dont les risques sont présentés en des termes hystériques vient se substituer à toute forme de nuance et sape par avance toute amorce de réflexion critique. Ce qui fait alors la puissance de ce discours, c'est sa performativité. La politique de l'inhospitalité a, en ce sens, quelque chose de la prophétie auto-réalisatrice. Puisque plus cette politique oppose discursivement les communautés les unes aux autres et cherche en

permanence à monter en épingle le moindre fait divers pour y voir l'ouverture d'un conflit religieux ou ethnique, plus les individus se convainquent de la justesse de ces propos et plus ces derniers se révéleront exacts. Le monde façonné par les populistes menace d'être effectivement un monde pétri de méfiances, voire d'hostilités réciproques qui favorisera l'entre-soi.

Secundo, ce retour de bâton politique ne s'ancre pas uniquement dans un mouvement de repli nationaliste. Il se profile et se conçoit plus largement comme une attaque contre le consensus qui régnait au préalable autour des normes fondamentales de l'État de droit. L'égalité morale de tous les individus ou l'équité devant la loi donnaient, jusqu'à il y a peu, leurs fondements constitutionnels à nos sociétés et semblaient à ce titre être immunisés contre toute remise en cause. Les partis, de droite comme de gauche, croisaient le fer autour d'enjeux programmatiques mais s'accordaient, par-delà leurs divergences, sur le respect de l'*habeas corpus*. Or, ce sont précisément ces principes d'égalité devant la loi qui se trouvent désormais sous le feu des critiques aux contours le plus souvent réactionnaires. Que l'on songe aux incessantes dénonciations du « politiquement correct », qui ne sont souvent que l'expression du regret de ne pouvoir s'afficher ouvertement raciste, misogyne ou xénophobe, et donc de ne pouvoir contester le présupposé de l'égalité de toutes et tous.

Dans une même veine, le dénigrement récurrent des juges (suspects d'activisme politique dès lors qu'ils rappellent le pouvoir à ses obligations constitutionnelles), la virulence inédite avec laquelle sont dénoncées les associations de défense des droits humains ou de luttes contre les discriminations et le mépris affiché à l'encontre du principe de séparation des pouvoirs ne sont que les signes les plus patents de

S'il fallait reconstruire une politique de l'hospitalité, c'est depuis l'ambivalence de ces prémisses qu'il faudrait tenter de le faire. Sans escamoter la difficulté de l'entreprise, mais en soulignant sa fonction constitutive dans les interactions humaines.

cette évolution. Il est crucial de souligner que cette offensive n'a rien d'une coïncidence. Ce qui apparaît en réalité insupportable aux yeux des réactionnaires, c'est que cet État de droit impose au particularisme national un certain respect de l'universalisme.

Les critiques de droite de l'État de droit

L'inscription des droits humains dans la Constitution interdit, par exemple, d'exclure ou de refouler arbitrairement des migrants sur une base collective ou de discriminer des étrangers sur la base de critères religieux ou ethniques. En ce sens, l'État de droit est vu non seulement comme une capitulation de la souveraineté nationale devant le droit international, mais surtout comme le cheval de Troie d'une ouverture sur l'extérieur. À ce titre, il devient le premier obstacle à faire céder pour permettre une politique authentiquement nationaliste.

Tertio, et de façon décisive, nul à l'heure actuelle ne possède de contre-discours efficace face à cette déferlante. La réaction la plus commune a en effet été de s'arc-bouter sur ces mêmes principes de l'État de droit pour condamner les relents xénophobes qui se dégageaient de plus en plus nettement du camp nationaliste et réactionnaire. C'est au nom de l'égalité des individus inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme que les démocrates libéraux (toutes obédiences confondues) n'ont de cesse de condamner les propos racistes. Mais c'est omettre que la parole raciste a précisément pour fonction de remettre en cause cette égalité de principe.

Il en résulte que si l'État de droit est bel et bien devenu l'enjeu de l'offensive réactionnaire (une perspective en soi effrayante), il se trouve singulièrement démuné au moment d'y apporter une réponse! Assez logiquement, un rappel à l'ordre du droit se révèle incapable d'endiguer un discours qui s'en prend à l'absolue impartialité du droit et suggère d'y substituer un principe de préférence nationale ou raciale.

Historiquement, le large consensus autour de l'importance cardinale des normes de l'État de droit s'est stabilisé grâce au discrédit durable dont avait à pâtir les partis d'extrême droite au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Mais le passage du temps et des générations en a érodé le souvenir, ouvrant la porte à un retour d'une critique des normes uni-

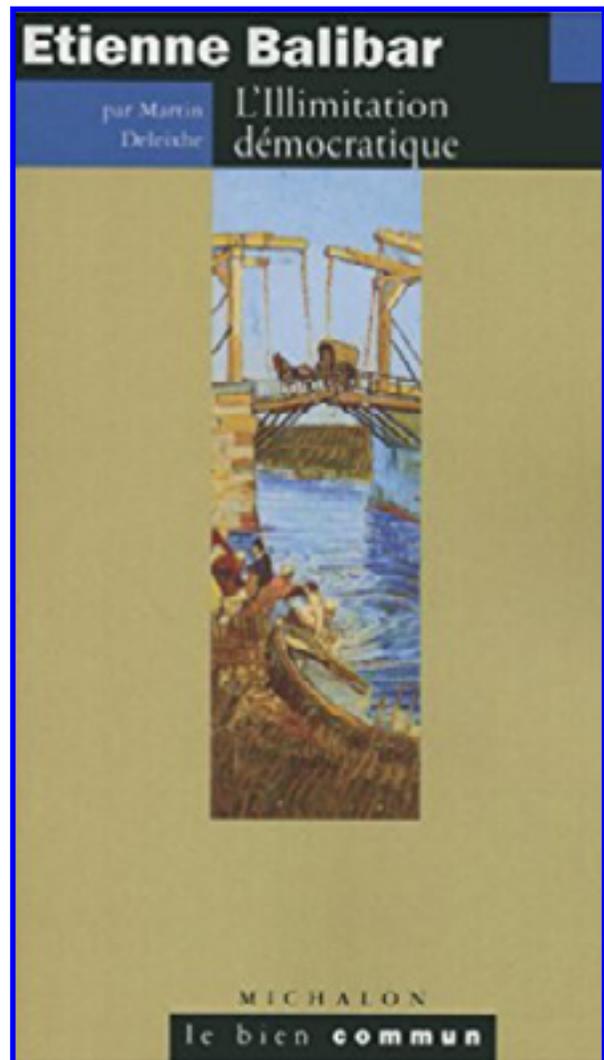
verselles d'égale dignité des personnes ou d'impartialité de la loi. Si l'on nous accorde que le rappel des principes de l'État de droit (aussi justifié soit-il) est inefficace face à l'offensive réactionnaire, que nous reste-t-il alors ?

Qu'est-ce qu'une politique démocratique de la migration ?

Il nous reste à tout le moins la possibilité d'essayer quelque chose de neuf, de faire preuve de créativité et d'innovation politique pour cesser de glisser le long de la pente actuelle. Pourquoi ne pas passer à l'offensive pour tenter de reprendre le contrôle du programme politique, plutôt que d'en rester en permanence au registre de la condamnation des excès nationalistes et xénophobes. Dans un contexte d'ultra-politisation des questions migratoires, pourquoi ne pas prendre le parfait contre-pied des réactionnaires et concevoir une authentique politique de l'hospitalité ?

« Hospitalité », le terme prête à confusion, surtout lorsqu'il est question de l'ériger au statut de politique. Dans son sens usuel, il renvoie en effet à l'accueil d'autrui dans le cercle du chez-soi. Mais cette définition très générique renvoie bien plus à une vertu personnelle qu'à une démarche collective. Elle évoque d'abord et avant tout l'ouverture du domicile privé, l'invitation à partager la table de la famille. Il n'est en ce sens pas certain que l'hospitalité puisse être pratiquée par une collectivité et se traduire sous la forme d'une politique. Jacques Derrida, vers la fin des années 1990, avait tenté d'élucider philosophiquement cette difficulté. Cette impossibilité à concevoir une « politique de l'hospitalité » en tant que telle tenait à ses yeux à la structure même du concept d'hospitalité.

Celui-ci se déclinerait selon lui en deux régimes de lois contradictoires. Pour commencer, il y aurait une Loi unique et impérieuse de l'hospitalité qui commanderait une ouverture inconditionnelle à l'étranger. Cette hospitalité ne pourrait souffrir de restrictions, car se garder pour soi la possibilité de refuser un étranger, de le refouler à la porte, ce serait maintenir l'asymétrie entre invitants et invités. Alors que l'hospitalité a pour but de brouiller la distinction entre hôtes et invités, mettre des conditions à l'hospitalité, c'est maintenir de façon latente l'inégalité des positions entre celui qui est confortablement installé chez lui et celui qui est exposé aux affres du dehors. En ce sens, l'hospitalité, pour être authen-



tique, ne peut être qu'hyperbolique. Elle n'existe que si elle est absolue.

Mais cette hospitalité pure est à l'évidence impraticable ! Personne ne peut s'exposer ainsi au risque d'accueillir sans restriction le tout-venant. Ne serait-ce qu'en raison du fait que l'étranger est, par définition, inconnu et peut donc potentiellement être aussi bienveillant que mal intentionné, voire dangereux. Mais aussi parce que, en toute logique, ouvrir grand les portes au tout-venant revient à nier la distinction entre un dehors et un dedans, déconstruisant par là-même le chez-soi qui est un préalable indispensable à l'accueil. Enfin, parce que l'hospitalité est aussi l'offre d'une protection, à l'instar de la vieille tradition des villes-refuges qui a retrouvé une actualité brûlante il y a peu aux États-Unis. Pour que ces dernières soient en mesure d'abriter en leur sein des migrants en situation irrégulière, il faut

d'abord qu'elles parviennent à réfréner les ardeurs de l'administration Trump, ce qui présuppose une certaine capacité de fermeture.

Paradoxalement, l'hospitalité ne peut donc s'envisager sous le seul angle d'un geste d'ouverture. Car offrir l'hospitalité, c'est aussi et d'abord fournir un refuge, une protection. Or, cette mise en sécurité passe par une maîtrise relative du lieu de l'accueil, incompatible avec le laisser-faire d'une ouverture et d'une déprise totale. L'hospitalité a par conséquent besoin d'un jeu de normes sociales et de lois positives qui encadrent et rendent possible sa pratique. En somme, tant qu'elle se présente sous sa forme conceptuelle d'impératif moral, l'hospitalité est en droit de formuler des demandes exorbitantes, car sa logique la conduit effectivement à exiger l'abolition de la distance qui sépare l'invitant de l'invité, mais à l'épreuve de la réalité l'hospitalité ne peut subsister qu'à condition de consentir à moins d'exigences.

L'hospitalité et les limites à l'accueil

Cela revient cependant à dire que le principe pur de l'hospitalité se corrompt jusqu'à se trahir dès lors qu'il s'avance sur le terrain de la politique et du droit. Dans un même temps, une pratique de l'hospitalité n'a de sens que dans la mesure où elle se réfère, ne serait qu'au titre d'idéal à poursuivre, à cette idée d'un accueil inconditionnel. D'où le profond paradoxe qui mine le concept. Car ses deux versants sont aussi incompatibles qu'ils sont mutuellement indispensables. Faut-il alors en conclure qu'une politique de l'hospitalité est impossible, ou un contre-sens ? Derrida donnerait-il raison à la vague défensive qui a pour sa part irrémédiablement tranché entre hospitalité pure et restrictions de l'accueil ?

Rien ne saurait être plus inexact. Derrida tenait d'abord et avant tout à souligner l'indétermination qui affecte le concept d'hospitalité et qui en relance sans cesse la dynamique politique. C'est ce côté aporétique de la notion d'hospitalité qui en fait à la fois un point de fuite de la politique, échappant dans une certaine mesure à l'action collective pour se réfugier dans une exigence morale individuelle inatteignable, et un de ses mots d'ordre les plus puissants.

L'hospitalité est un impératif moral qui s'adresse à l'individu isolé et un problème insoluble pour la collectivité. Puisque je (en tant qu'individu) dois selon

Une politique de l'hospitalité rapportée à la démocratie et réinscrite dans le mode de fonctionnement propre à son régime ne consisterait pas alors en une ouverture pure et simple des frontières, mais en une ouverture inconditionnelle des frontières à leur remise en cause.

Derrida m'ouvrir sans réserve à autrui dans la mesure où les relations humaines ne sont possibles qu'à la condition d'être amorcées par ce geste initial en direction d'autrui, mais que nous (en tant que collectivité) ne pouvons prodiguer cette hospitalité à l'égard des étrangers qu'à la condition de restreindre cette ouverture et de poser des limites à l'accueil.

Il en résulte que l'hospitalité est toujours insaisissable puisqu'elle est à la fois irréalisable et indispensable, utopique et nécessaire. Une injonction à construire une politique de l'hospitalité résonne peut-être puissamment dans le débat public, mais elle ne dit strictement rien de sa transposition en droit positif. Dès lors, s'il fallait reconstruire une politique de l'hospitalité, c'est depuis l'ambivalence de ces prémisses qu'il faudrait tenter de le faire. Sans escamoter la difficulté de l'entreprise, mais en soulignant sa fonction constitutive dans les interactions humaines.

Transposer cette réflexion dans le cadre de la politique ne peut se faire, on l'a dit, sous la forme classique de la définition d'une politique migratoire. La dialectique infinie propre à l'hospitalité interdit de « traduire » simplement celle-ci, que cela soit sous la forme d'une quelconque norme intemporelle de justice à l'égard des ressortissants étrangers ou sous celle d'une politique publique. Aussi soigneusement conçue soit-elle, une politique publique d'immigration se trouvera toujours saisie entre deux feux et ne pourra jamais répondre simultanément à toutes leurs exigences. La seule façon de faire droit à ces demandes irréconciliables est alors bien plus de concevoir une dynamique politique, dont on sait d'avance qu'elle ne pourra jamais pleinement résoudre la tension existante, mais dont la progression cahin-caha peut néanmoins apporter des solutions partielles.

Une telle politique de l'hospitalité doit alors s'envisager dans un sens à la fois plus large et plus exigeant. Elle commencerait par relever les affinités électives qui existent entre l'hospitalité et la démocratie. En effet, de même que la pratique de l'hospitalité ouvre la communauté politique sur son extérieur et en modifie donc sans cesse la composition

et l'identité, la démocratie se révèle être le régime politique indéterminé par excellence. Comparée par exemple aux régimes autoritaires ou totalitaires, l'orientation et la dynamique collective font l'objet en régime démocratique d'une compétition politique réglée entre une multitude d'acteurs.

Puisque le pouvoir n'appartient en droit à personne en démocratie, mais qu'il est tout au plus confié temporairement au vainqueur des dernières élections, nul ne peut prétendre l'accaparer indéfiniment. Ce qui veut notamment dire que nul n'est autorisé à prétendre incarner le peuple et figer ainsi son image. Au contraire, la définition du peuple et de ceux qui le constituent fait l'objet d'une polémique et d'une contestation qui ne connaissent pas de fin. Le parallèle entre politique de l'hospitalité et régime démocratique est alors frappant. Tant l'hospitalité que la démocratie interdisent à la communauté de se figer en une forme quelconque. Car l'une introduit de l'étrangeté au sein du familial, tandis que l'autre organise une controverse ininterrompue sur le contenu et les orientations de la communauté politique. Hospitalité et démocratie participent en somme d'une même logique d'indétermination.

Par ailleurs, la démocratie ne peut, à l'instar de l'hospitalité, faire l'économie de frontières qui partagent et divisent son espace social (ainsi que ne cessent de le marteler les réactionnaires, à raison pour le coup). Pour pouvoir abriter l'étranger qu'elle recueille, l'hospitalité doit en passer par une logique de fermeture. De même, si en démocratie la définition du peuple fait toujours l'objet d'un débat contradictoire, cela ne veut pas pour autant dire que le peuple n'existe plus.

Penser l'illimitation démocratique

Afin que la démocratie puisse être l'exercice du pouvoir du peuple, il faut bien qu'il existe un sujet collectif, et donc que soient tracés les contours de cette communauté politique et qu'en soit exclue une partie de l'humanité. Mais ces frontières ne peuvent pas se soustraire à l'impérieuse Loi de l'hospitalité qui remet en question et conteste incessamment leur bien-fondé (ce que les réactionnaires refusent en revanche de contempler et d'admettre). Une politique de l'hospitalité rapportée à la démocratie et réinscrite dans le mode de fonctionnement propre à son régime ne consisterait pas alors en une ouverture pure et simple des frontières, mais en une ouverture inconditionnelle des frontières à leur remise en cause.

Passer à l'offensive et opposer pied à pied une politique de l'hospitalité au discours populiste de droite n'impliquerait donc en aucun cas d'imposer autoritairement le principe de la libre circulation, mais bien d'opposer une critique démocratique alerte à toute forme d'exclusion injustifiée. Il s'agirait, pour le dire d'un trait, d'affirmer avec force que, en démocratie, le peuple n'existe jamais en tant que tel mais qu'il est toujours à construire. Et que cette construction, si elle se veut démocratique, doit reconnaître le droit aux demandes d'inclusion qui lui sont soumises. Historiquement, la démocratie a apporté la preuve que son édification se faisait au gré d'une intensification de sa logique. C'est en acceptant de renégocier les frontières de la participation en son sein pour inclure les ouvriers, puis les femmes et peut-être demain les résidents étrangers (et d'autres personnes migrantes plus largement) que la démocratie est restée fidèle à sa promesse. En gros, la démocratie fonctionne comme un vélo.

Si elle n'est pas animée par un mouvement de démocratisation constante, qui passe par la discussion critique des exclusions qu'elle pratique – dont l'aiguillon est une exigence d'hospitalité –, elle menace sans cesse de s'écrouler. Paradoxalement, à une époque où le populisme de droite semble sur le point de rafler la mise électorale, il faudrait oser faire le pari qu'un surplus de démocratie, plutôt qu'une réaffirmation des normes de l'État de droit, est le meilleur rempart contre la démagogie xénophobe.



Ce texte fait partie du webzine *Vivre ensemble* volume 24, numéro 85 printemps 2017.

Une publication du Centre justice et foi www.cjf.qc.ca